VILLE D'AUBENAS
www.aubenas.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBENAS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Romain RIBEYRE, Maire.

Présents : RIBEYRE Jean-Romain, ANDRE Augustin, ROCHE Eliette, AUDIGIER Nicolas, NGUYEN Isabelle, GHALKAOUI Ramzi, PETIT Ingrid, POYET Norbert, FRANCOIS Isabelle, RIBELLINO Franck, HUMBERT Evelyne, DUMONT Marc, DELVALLEE Cédric, CAPRIOGLIO Florence, OBERTI Patrice, ARCHINARD Catherine, NATHAN Bernard, ROUX Patricia, CHAILAN Thierry, PERRUSSET Benoît, CAYRON Blandine, VERMOREL Guillaume, SOARES Mathieu, AUZAS Philippe

Excusés : HADDAD Catherine donne procuration à PETIT Ingrid, SAUGET Elisabeth donne procuration à POYET Norbert, TEYSSIER Nicolas donne procuration à FRANCOIS Isabelle, BAULAND Manon donne procuration à AUDIGIER Nicolas, LENAIN Franck donne procuration à ANDRE Augustin, AULAGNER Pauline donne procuration à GHALKAOUI Ramzi, ORSET Marie donne procuration à CAYRON Blandine, DELOLME Samantha donne procuration à RIBELLINO Franck, COMBE FERRAGUT Patrice

Absent :

Secrétaire de séance : Catherine ARCHINARD

Date de la convocation :

22 octobre 2026

Délibération n°2026-231

OBJET : **Mise à jour du tableau des effectifs pour les agents titulaires stagiaires**

Transmis au représentant de l'Etat le : - 6 NOV. 2026
Affiché le :
Notifié le : - 6 NOV. 2026

Accusé de réception en préfecture
007-210700191-20261029-DEL2026-231-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 modifié relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
Vu le tableau d'avancement de grade pour l'année 2026 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les évolutions de grade suivantes :

Au tableau des effectifs du budget principal

Création de poste :

- 1 évolution au grade Educateur des APS principal de 2ème classe suite à la réussite à l'examen professionnel – temps complet
- 1 évolution au grade de rédacteur suite à la réussite à concours - temps complet
- 1 création de poste au grade de rédacteur par suite de démission du titulaire – temps complet
- 3 évolutions au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe – temps complet
- 1 évolution au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe – TNC 30h hebdomadaires
- 1 évolution au grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe – temps complet
- 1 évolution au grade de brigadier-chef principal - temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la modification des tableaux des effectifs ;
- **Demande** l'inscription des sommes au budget fonctionnement chapitre 012 correspondant.

Extrait certifié conforme,

Jean-Romain RIBEYRE, Maire MAIRIE D'AUBENAS (ARDECHE)	Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente soit par courrier, soit par voie dématérialisée (www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture
007-210700191-20261029-DEL2026-231-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)